

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE COOPÉRATIVE DE ROGERSVILLE LTÉE	Numéro de permis 2011072	Date d'inspection Le 26 octobre 2021	
Nom de l'établissement Garderie Coopérative de Rogersville		Numéro de téléphone (506) 625-0733	
Adresse Unité 2 65 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

-Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance. La visite a été faite avec 2 membres du conseil pour assister dans l'organisation de l'établissement dû aux récents changements à la direction.  
 -Le ratio est respecté lors de la visite.  
 -Aucun breuvage chaud n'est accessible aux enfants.  
 -Pendant la visite, j'observe que l'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive.  
 -Les dossiers du personnel contiennent les documents exigés par la loi des services à la petite enfance.  
 -Dès l'arrivée à la halte les enfants ont passé aux jeux libres et ensuite mangé la collation.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 octobre 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par

Jessica Hébert

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 octobre 2021

\_\_\_\_\_  
Date